

Commune de Lugny-les-Charolles

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la modification du zonage d'assainissement collectif

Par arrêté en date du 17 Octobre 2021, Monsieur le Maire de la Commune de Lugny-les-Charolles a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du document de zonage d'assainissement collectif de la Commune et ce, pour une durée de 31 jours **du mercredi 15 Novembre 2021 au Jeudi 16 Décembre 2021 inclus.**

Le dossier mis en consultation du public comportera également les éléments du Bureau d'Etudes SECUNDO relatifs au Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) établis entre 2018 et 2020 pour et ayant sous-tendu la modification préconisée du Zonage d'Assainissement collectif (ZA) de 2021. Le SDA et le ZA préparent le projet de rénovation de la micro station d'épuration du hameau d'Orcilly et permettent de dimensionner techniquement et financièrement et d'orienter les choix techniques de mise en place d'un nouveau système d'assainissement collectif filtrant efficace en remplacement du tout-à l'égout actuel opérant sur la zone du hameau du Haut d'Orcilly et du Lotissement d'Orcilly.

A l'issue de l'enquête publique, l'arrêt du zonage d'assainissement collectif, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon en date du 11 Octobre 2021, **Monsieur René PICINI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.**

Durant la période de l'enquête publique, c'est-à-dire du 15 Novembre au 16 Décembre 2021 inclus, les pièces du dossier portant sur l'arrêt du zonage d'assainissement collectif ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Lugny-les-Charolles.

Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse postale de la Mairie de Lugny-les-Charolles, qui l'annexera au registre d'enquête.

Jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : **le lundi et le Mercredi de 13h à 19h, et le le Vendredi de 8h à 12h**

Adresse postale de la Mairie : **Mairie de Lugny-les-Charolles -1, Place de Mex-en-Vaud – 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES.**

Le dossier sera mis en ligne toute la durée de l'enquête publique sur le site internet (www.lugny-les-charolles.net).

Les observations du public pourront également être envoyées par courriel à : zonage.assainissement@lugny-les-charolles.net

Le commissaire enquêteur se tiendra aussi en personne à la disposition du public dans les locaux de la Mairie pour recevoir ses observations en Mairie de Lugny-les-Charolles, aux dates et heures suivantes :

Lundi 15 Novembre 2021 de 14h à 17h, Mercredi 8 Décembre 2021 de 14h à 17h et Jeudi 16 Décembre 2021 de 15h à 18h.

Le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture d'enquête, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées, rapport qui sera tenu à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : en Mairie de Lugny-les-Charolles, à la Préfecture du département de Saône-et-Loire et sur le site internet de la commune de Lugny-les-Charolles.

Les demandes d'informations relatives à ce dossier peuvent être formulées par courrier auprès de Monsieur le Maire à l'adresse :

Mairie de Lugny-les-Charolles - 1, Place de Mex-en-Vaud – 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES.

Le Maire de Lugny-les-Charolles, Patrick BOUILLON